



**VICE-RECTORAT
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

Vu le décret en date du 22 août 2022 portant nomination de M. Thierry TERRET, vice-recteur de la Polynésie française
Vu l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par les arrêtés du 27 septembre 2005 et du 30 novembre 2009 ;
Vu l'arrêté n° 8463-2022/VR/DRH/DEC du 13 septembre 2022 fixant les modalités d'organisation de la session d'examen visant à l'attribution d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires ouverte au titre de la session 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury de la certification complémentaire arts option cinéma et audiovisuel est constitué comme suit pour la session 2023 :

PRESIDENT(E) DE JURY

M. LAURENT CHARDON
Inspecteur académique - inspecteur pédagogique régional

Vice-rectorat de Nouvelle-Calédonie

MEMBRE(S) DE JURY

M. CAMILLE KARRER
Professeur agrégé classe normale

Lycée Paul Gauguin

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Papeete, le 14 mars 2023

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Anthony LEGENDRE

